

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

Ce règlement particulier complète ou modifie le règlement standard des rallyes FFSA.

2^{ème} Rallye régional Terre de Découverte VHC

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **Lundi 29 Juillet 2024**.....
Ouverture des engagements : **Lundi 29 Juillet 2024**
Clôture des engagements : **Lundi 2 septembre 2024**

Dates et heures des reconnaissances : **Samedi 14 Septembre de 10h25 à 12h30**
et **Dimanche 15 Septembre à partir de 7h45.**

Parution du carnet d'itinéraire : **Samedi 14 septembre à partir de 8h15**

Vérifications administratives le : **Vendredi 13 Septembre de 19h à 21h**
Et **samedi 14 Septembre de 8h00 à 12h**
Lieu : **Salle du LAMINOIR Avenue du 10 Aout, 12300 DECAZEVILLE**
⊕ 44°33'29.3"N 2°15'23.3"E

Vérifications techniques : **Samedi 14 Septembre de 8h15 à 12h15...**
Lieu : **Salle du LAMINOIR Avenue du 10 Aout, 12300 DECAZEVILLE**

Heure de mise en place du parc de départ le **Samedi 14 septembre à 10h15**
Place Decazes 12300 DECAZEVILLE
⊕ 44°33'20.8"N 2°15'25.7"E

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le **Samedi 14 Septembre à 11h15**
S.T.S Passage du Charbon Z.I du Centre 12300 DECAZEVILLE
⊕ 44°33'22.6"N 2°15'48.8"E

Publication des équipages admis au départ le **Samedi 14 à 13h00**
Le Tableau d'affichage numérique sera consultable sur le site de
l'écurie DÉFI RACING : <http://www.defi-racing.com> et sur
l'application Sportity (Téléchargeable gratuitement sur IOS et Android)
Publication des heures et ordres de départ le **Samedi 14 à 13h00**
Informations numériques idem : <http://www.defi-racing.com> et Sportity

Briefing des pilotes: Donné par écrit lors des vérifications administratives Vendredi 13 et Samedi 14

Départ : **Samedi 14 Septembre à 13h22 au parc fermé Place Decazes 12300 DECAZEVILLE**

Publication des résultats partiels et des ordres de départ de la 2eme étape :

Samedi 14 à 21h : Informations numériques: <http://www.defi-racing.com> et Sportity

Arrivée à : **Place Decazes 12300 DECAZEVILLE**

Vérification finale le **Dimanche 15 à 17h** à **DG Automobiles ZI de Fontvergnès , 12300 DECAZEVILLE**

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le **Dimanche 15 Septembre classement final provisoire**

30 minutes maxi après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Remise des prix **lors du passage sur le podium d'arrivée Plateau des Equipages**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile **ROUTE D'ARGENT** organise les 14&15 septembre 2024 en qualité d'organisateur administratif : le **2^{ème} Rallye Régional TERRE de DECOUVERTE VHC**

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile **OCCITANIE PYRENEES** le 01/07/2024 sous le numéro **R37** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **464** en date du 01/07/2024

Comité d'Organisation

Président : Yves SANHES

Vice-Président : Christophe DELAGNE , Thierry FIGEAC

Trésorier : Didier TREBOSC , Yves HEINEMANN

Secrétaire : Bruno CAMBOULAS

Permanence du Rallye : **S.T.S Passage du Charbon Z.I du Centre 12300 DECAZEVILLE**

du Samedi 14 à 7h20 au Dimanche 15 à 19h

Secrétariat du rallye

Jusqu'au vendredi 13 septembre inclus, le secrétariat de la manifestation sera à l'adresse suivante :

DEFI RACING

la Carreyrie

12220 MONTBAZENS

Secrétaire: bruno.camboulas@sfr.fr ☎ : 06.80.28.17.17 Responsable Engagements

Président : yves.sanhes@orange.fr ☎ : 06.48.89.39.83 Responsable Sécurité

Organisateur technique

Nom : **DEFI RACING** ; Association 1901 N°: W123000677

Adresse : **la Carreyrie 12220 MONTBAZENS**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Conseiller RTS	M. MARTY Patrice.....Licence n°6999
Président du Collège des Commissaires Sportifs	M.DECARPENTRIE Max.....Licence n°3433
Commissaires Sportifs	M. DEL SANTO Franck.....Licence n° 3166 M.CABROL Marcel.....Licence n°14590
Directeurs de Course VHC	M.SALAVILLE Alain.....Licence n°216403
Directeur de Course Adjoint	M.FAYET Guillaume.....Licence n°162390
Directeur de Course Adjoint délégués aux ES	M.ESCLOUPE Yves.....Licence n°76046
Officiel responsable parc fermé	M.MARTY Francis.....Licence n°241841
Directeur de Course délégué véhicule tricolore	Mlle HERRERO Audrey.....Licence n°191264
Directeur de Course délégué véhicule Damier	M.AMICO Marc..... Licence n°160465
Commissaire Technique responsable VHC	M.MARTY Jean Claude.....Licence n°32003
Commissaires Techniques adjoints	M. GRANDE Xavier.....Licence n°250994 M.ALGANS Michel.....Licence n°299446 M.NUNES Simon.....Licence n°297654 M.ROQUE Joël.....Licence n°3713 M.GIROUARD AntoineStagiaire
Médecin chef	M.JASON Jean-Sébastien
Chargés des relations avec les concurrents	Mme PUECH Miriam.....Licence n°112568 Mme MARTY Brigitte.....Licence n°136694
Chargé des relations avec la presse	Mme VIARGUE Mireille
Chronométrateurs	M. DIJOU Harry.....Licence n°251551 Mme BONNEVILLE Danielle...Licence n°15301 M.PICARD Christophe.....Licence n° 297483 Mme BONNET NicoleLicence n°7422
Classement	M.GRENIER Martin
Speaker	

A l'exception des membres du collège du Rallye, tous les officiels figurant sur le règlement ainsi que tous les commissaires de route officiant sur la manifestation sont déclarés compétents en tant que "juge de fait" pour la constatation visuelle d'infraction dont ils seraient témoins portant notamment sur : chauffe ou réglementation des pneumatiques, assistance, itinéraire du Rallye, comportement antisportif, etc. Ils devront notifier par rapport écrit leur constatation au directeur de course, dans les plus brefs délais.

Le 1er TERRE de DECOUVERTE comporte :

- **2 Etapes**
- **7 Sections**

Pour la 1^{ère} étape (ES 1&2): 13 postes de commissaires, 1 extincteur par poste, 1 ambulance, 1 Docteur
Pour la 2^{ème} étape (ES 3,4&5): 12 postes de commissaires, 1 extincteur par poste, 1 ambulance, 1 Docteur

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye 2^{er} TERRE de DECOUVERTE VHC compte pour :

- Le Challenge des commissaires de la Ligue Occitanie Pyrénées 2024
- Le challenge de l'ASA Route d'Argent
- Le Championnat de la ligue Occitanie Pyrénées 2024.
- Le Championnat pilotes et copilotes de la Ligue Occitanie Pyrénées 2024 – coefficient 2
- le Trophée Rétro Course / Art&Création (VHC)

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages ayant passés les **vérifications administratives le Vendredi Soir de 19h à 21h** se verront proposer un horaire de convocation technique pour le lendemain matin et devront le respecter.

1.3.1P. Tout équipage participant au rallye 2^{eme} TERRE de DECOUVERTE VHC doit se présenter au complet aux vérifications administratives et Techniques.

L'EQUIPAGE AU COMPLET VÊTU DES EQUIPEMENTS DE SECURITE ET NAVIGATION (casque de liaison et carnet de notes), DEVRA ETRE PRESENT AVEC SON VEHICULE AUX VERIFICATIONS TECHNIQUES.

Les équipages se présentant en retard se verront infliger les pénalités prévues aux prescriptions générales FFSA.

Les vérifications techniques auront lieu le **Samedi 14 septembre de 8h à 12h15** :

Lieu : **Salle du LAMINOIR Avenue du 10 Aout, 12300 DECAZEVILLE**

⊕ 44°33'29.3"N 2°15'23.3"E

A l'issue des vérifications techniques, les voitures devront rejoindre le parc de départ des reconnaissances situé Place Decazes suivant un additif carnet de route.

1.3.3P. Les voitures devront être « stickées » (plaques, numéros, publicité, etc..) avant de passer aux vérifications techniques

1.3.5P. En cas de non-conformité d'une voiture à la réglementation technique, un délai pourra être donné par les Commissaires Sportifs pour la mise en conformité de cette voiture. Afin de pouvoir effectuer le parcours de reconnaissances, **ce délai ne pourra pas dépasser l'horaire de fin des vérifications techniques.**

1.3.12P. Contrôle final

Les éventuelles vérifications finales auront lieu immédiatement après l'arrivée et selon les instructions données par les officiels, Garage DG Automobiles ZI de Fontvergnès, 12300 DECAZEVILLE.

Tarif horaire de la main d'œuvre : 60,00€ TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.3P. Est admise toute personne physique ou morale, titulaire d'une licence de type RCC (Régionale Concurrent Conducteur Auto) pour l'année en cours.

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Rallye **TERRE de DECOUVERTE VHC** doit adresser au secrétariat de la manifestation la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le : **Lundi 2 septembre 2024** (minuit cachet de la poste faisant foi)

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 15 VHC Maximum

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **320 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **640 €**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3P . ORDRE DE DEPART

Les concurrents du rallye VHC partiront devant les concurrents du rallye de support.

3.3.1P. Hors reconnaissances, Pour la 1ère étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête. (Pilotes prioritaires (FIA et FFSA) Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes : Groupe 4/5, Groupe B&A, Groupe2, Groupe3, Groupes N &1, Classic, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.

Pour les étapes suivantes, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire, hors pénalités routières (éventuellement à l'issue de la dernière ES courue), avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires et des pilotes acceptés en "nouveau départ après abandon" par le Collège des Commissaires Sportifs quand le cas est prévu

3.3.2P.

Bénéficieront, dans leur groupe et dans leur classe, d'une priorité de positionnement dans l'ordre de départ : Les pilotes prioritaires (FIA et FFSA), ainsi que les pilotes classés dans les divers Championnats, Coupes ou Trophées.

Les voitures autorisées à participer sont les suivantes :

- les VHC possédant un PTH
- les VHC Classic
- les VHC Classic Open Toutes les voitures ayant une homologation FIA

(Gr 1, Gr 2, Gr 3, Gr 4, Gr A, Gr B) dans les périodes suivantes :

- Les périodes F (1962) à H1 (1975) Les périodes H2 (1976) à I (1981)
- La période J1 (1982 à 1985) groupes A et B, 2 roues motrices
- La période J2 (1986 à 1990).
- Les Groupes B, 4 roues motrices inférieures à 1600 cm3 sans turbo.
- Les voitures conformes techniquement aux définitions de l'annexe K en cours. Sont admises pour les voitures qui ont fait l'objet de modifications ou d'adjonctions excédant les limites autorisées par l'annexe K en cours, mais sans aller au-delà des modifications suivantes :

3.3.3P. Parc de regroupement après reconnaissances

A l'issue du tour de reconnaissance du Samedi 14, avant le parc d'assistance, les concurrents observeront un arrêt d'une durée minimum de 20 minutes après le dernier concurrent, sous régime de parc fermé appelé **parc fermé de départ**.

Quel que soit l'ordre d'entrée dans ledit parc, les équipages quitteront celui-ci dans l'ordre et aux heures de départ édités par le Collège des officiels.

Tout départ tardif, imputable à l'équipage, sera pénalisé de 1 minute par le Directeur de course, par minute ou fraction de minute de retard.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.1P VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement FFSA • Sont autorisées les voitures à définition routière, des Annexes K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, I, J2 inclu (de 1947 à 1990) ainsi que les voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1981 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un Commissaire Technique qualifié (classement séparé)

Définition des périodes de l'Annexe K Définition des périodes de l'Annexe K A - Période E 1947 à 1961

Période F 1962 à 1965

Période G1 1966 à 1969 B

Période G2 1970 à 1971

Période GR 1966 à 1971

Période H1 1972 à 1975 C

Période H2, 1976

Période I, IR 1977 à 1981

Définition des périodes de l'Annexe J :

- D - Période J1 1982 à 1985
- E - Période J2 1986 à 1990

Ces voitures sont répertoriées par groupe comme à l'époque :

- Groupe 1 T Tourisme
- Groupe 2 CT Tourisme de compétition
- Groupe 3 GT Grand Tourisme de série
- Groupe 4/5 GTS / GTP/HST/TSRC Grand Tourisme de compétition / prototype
- Groupe N VHC Production J
- Groupe A VHC Tourisme J
- Groupe B VHC J

4.3P. ASSISTANCE

La zone d'assistance se fera au « **PLATEAU des EQUIPAGES** » (ϕ 44.33'22.6''N 2°15'48.8''E) pour les 2 étapes. En dehors de ce parc toutes réparations et ravitaillements sont interdits.

Aucune remorque ne sera tolérée à l'intérieur du parc d'assistance. (Un parking dédié à celles-ci sera indiqué dans la « Zone du Centre » Decazeville qui sera aussi la zone de déchargement.)

OBLIGATION de bâches pour la zone d'assistance ainsi que sous les éléments moteurs du véhicule d'assistance. (Des contrôles seront effectués par personne accréditée).

Extincteur de 5kg présent pour chaque véhicule sur la zone.

Les feux de Barbecue sont strictement interdits sur le site. Toute flamme est à proscrire.

A l'entrée du parc d'assistance, le passage sur un camion podium fera partie du parcours et sera comptabilisé dans le timing.

Un seul véhicule d'assistance autorisé par équipage

La surface attribuée à un équipage est de **60m² + 40m²** par voiture supplémentaire.

Les regroupements des équipages doit faire l'objet d'une demande lors de l'engagement.

Possibilité de joindre un véhicule type « Camping-Car » à la superficie de la zone prévue au véhicule.

Demande à faire lors de l'inscription. Frais supplémentaire à régler 50€.

Il vous sera alors délivré un moyen d'identification à coller sur le véhicule d'assistance.

Responsable Parc d'assistance : Mr **Sébastien GOUDAL** : sebastiengoudal2@gmail.com ☎06.20.21.37.30

Des containers poubelles avec tri sélectif seront à disposition sur toute la zone ainsi que des sanitaires.
Interdiction de laisser des déchets

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un PLAN de COLLAGE situé sur les autocollants de panneaux de porte.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de TERRE de DECOUVERTE VHC représente un parcours de **75,370** km.

Il est divisé en **2** étapes et **7** sections.

Il comporte **5** épreuves spéciales d'une longueur totale de **39,73** kms.

Les épreuves spéciales sont : **Etape 1 : ES 1/2** **NAUQUIERES 8.54** kms

Etape 2 : ES 3/4/5 **CHEVALLEMENT 7.55** kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.1.1P. RALLYE DE DOUBLURE

Le rallye VHC sera organisé en doublure,

Le rallye moderne partira 20 minutes après le dernier concurrent VHC

6.2P. RECONNAISSANCES

La reconnaissance du parcours se fera directement en un seul passage à bord du véhicule de compétition en configuration à allure réduite. (Maxi 80km/h)

Les concurrents devront être équipés conformément à la réglementation et utiliser les casques de liaison radio. Le port de casques est interdit durant les reconnaissances.

Le Samedi 14 à l'issue du contrôle technique de chaque véhicule, le carnet de route pour le Weekend complet ainsi qu'un carnet de contrôle horaire spécifique aux reconnaissances du Samedi sera distribué à chaque concurrent. Celui-ci disposera d'un temps imparti pour l'étude du parcours.

Les véhicules seront suivis par tous les postes de commissaires en place sur la partie de la liaison commune à la spéciale.

Il conviendra donc aux équipages de se présenter équipés en tenues aux vérifications.

La liaison comprenant le parcours de reconnaissance devra se faire à allure réduite jusqu'à l'entrée du Parc de départ (qui sera le Parc de regroupement de l'épreuve).

Quel que soit l'ordre d'entrée dans ledit parc, les équipages quitteront celui-ci dans l'ordre et aux heures de départ affichées sur les sites : <http://www.defi-racing.com> et Sportity.

Le Dimanche 15, le tour de reconnaissance se fera à l'issue du parc fermé et passage en assistance.

Le découpage des différents secteurs correspondra au découpage des tours suivants.

ARTICLE 7P DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les concurrents sont autorisés à pointer en avance à la fin de chaque étape au Parc fermé à Decazeville.

7.3.17. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Tout équipage ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étapes, peut réintégrer le rallye à compter du départ de l'étape suivante.

Toutefois, si l'équipage n'a pas l'intention de réintégrer le rallye, il doit en informer le Directeur de Course en remplissant le formulaire situé au verso du road book (« abandon final »). L'équipage doit remettre le formulaire à la Direction de Course dès que possible et, si cela est réalisable, avant la publication de la liste du nouveau départ.

Il pourra réintégrer le rallye uniquement après avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques dans une plage horaire fixée par l'organisateur, indiquée dans le règlement particulier.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course a été prononcé, un équipage réintégrant le rallye se verra affecté d'une pénalité de 10 minutes pour chaque Epreuve Spéciale non terminée ou non effectuée. Cette pénalité en temps sera ajoutée au meilleur temps obtenu dans sa classe. Si un équipage est seul dans sa classe, le Collège des Commissaires Sportifs lui attribuera un temps jugé le plus équitable.

Si l'abandon a lieu après la dernière Epreuve Spéciale de l'étape, l'équipage sera cependant considéré comme ayant abandonné lors de cette dernière Epreuve Spéciale. Dès lors, une pénalité de 10 minutes sera ajoutée à son temps réalisé dans celle-ci.

Les équipages réintégrant le rallye ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, à l'exception des éventuels points de bonus (départ, arrivée).

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du nouveau départ seront reclassés par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- * Pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,
- * Pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS REGLES SPECIFIQUES RALLYE VHC

Il sera établi un classement général toutes périodes confondues (**hors Classic**)

- Un classement général pour les périodes E à I
- Un classement général pour les périodes J
- Un Classement général pour le Groupe Rallye Classic (1977-1990)

Les voitures du groupe Classic de compétition ne devront jamais figurer ni dans le classement général E à I confondues, ni dans le classement E à I, ni dans le classement J

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic)

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Prix **Pas de remise des prix en espèces**

Coupes **LES COUPES NE SONT PAS CUMULABLES**

LES COUPES SERONT DISTRIBUÉES DE LA FAÇON SUIVANTE:

- Aux **3 Premiers SCRATCH toutes périodes confondues (Hors Classic)**
- Aux **Premiers** de groupes et de classes
- Une **Récompense** sera prévue si un (des) concurrent(s) en groupe **Classic** accéderait au podium lors du classement général toutes périodes confondues

La remise des coupes : Dimanche 15 Septembre 2024 **lors du passage sur le podium d'arrivée**